



**Groupe
Henri
Heuliez**

Gérard QUÉVEAU * * * * * ING. Arts et Métiers - EST Aérospatiales
Président Directeur Général - Chairman C.E.O - Groupe Henri Heuliez

QG/mce - 11043

Le 23 Septembre 1996

OBJET : C 3S

Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN
Ministre des PME, du Commerce et
de l'Artisanat
80, rue de Lille
75700 PARIS 07

Monsieur le Ministre,

La taxe C 3S représente 0,13 % du chiffre d'affaires et est applicable à toutes les Sociétés (services, industrie, commerce) faisant plus de 5 millions de Francs de chiffre d'affaires.

Il serait parfaitement anti-social de la supprimer pour les importateurs et les grands distributeurs car c'est à peu près la seule taxe intelligente qu'ils paient.

Cette taxe, qui va dans le sens d'une plus grande justice fiscale en FRANCE entre les producteurs et les importateurs et distributeurs, bien qu'intelligente, est tout à fait insuffisante.

Il y aurait lieu d'y ajouter :

- 1) Le "Quotient "aménagement développement" (Q.a.d.) : encadrement des cotisations sociales par un minima et un maxima proportionnels au chiffre d'affaires des entreprises, déjà étudié par le service macroéconomie du Ministère de l'Economie et des Finances.
- 2) Une nouvelle taxe professionnelle :
 - . plus on fait de chiffre d'affaires, plus on paie
 - . plus il y a d'emplois, moins on paie.
- 3) Faire en sorte que les minima et maxima de taxes ne soient jamais calculés en pourcentage de la valeur ajoutée, mais toujours en pourcentage du chiffre d'affaires, de façon à taxer l'importateur destructeur d'emploi au même titre que le producteur français.

J'espère, Monsieur le Ministre, avoir répondu à vos préoccupations.

Avec mes respectueux sentiments

Gérard QUEVEAU,



79140 CERIZAY - (Poitou-Charentes) - FRANCE - TÉL. 05 49 81 32 07 - FAX 05 49 80 04 17
252, Bd St Germain - 75007 PARIS - TÉL. 01 42 22 97 07 - FAX 01 45 44 83 37